

Un bulletin de « ballottage instantané » constituerait la meilleure réforme du système électoral du Canada

Le système électoral majoritaire uninominal à un tour est très injuste parce qu'il donne souvent lieu à l'élection de députés ayant moins de 50 % des votes et qu'il se traduit par la création de gouvernements qui représentent beaucoup moins que la moitié de l'électorat. Le Canada est une nation progressiste, mais parce qu'il y a deux grands partis progressistes, le vote progressiste est divisé entre les deux partis, permettant souvent au parti conservateur de diriger. Nous avons besoin d'un nouveau système qui va corriger ce problème.

Les conservateurs demandent la tenue d'un référendum parce qu'ils savent que si les électeurs sont autorisés à décider, il n'en découlerait probablement aucun changement, de sorte que les conservateurs pourraient un jour se retrouver de nouveau au pouvoir grâce au partage du vote. Le NPD et le Parti vert font déjà pression en faveur de la représentation proportionnelle, car ce système assure à ces partis la meilleure chance d'obtenir le plus grand nombre de sièges au Parlement.

Il existe un fort mouvement faisant la promotion de la représentation proportionnelle comme étant le meilleur mode de scrutin, parce qu'il garantit que la proportion des partis politiques élus correspond à la proportion du vote exprimé à l'égard de chaque parti. Ce concept comporte toutefois des lacunes en ce sens qu'il assimile les électeurs à des partis politiques, alors que la plupart des électeurs sont des individus qui n'appartiennent pas aux partis politiques et peuvent voter différemment à chaque élection.

Pour fonctionner, la représentation proportionnelle requiert un groupe de députés qui ne représentent pas une circonscription, mais plutôt un parti politique. Et ces députés seraient choisis par le parti plutôt que par les électeurs. Il faudrait que le nombre de députés soit considérablement augmenté ou encore que la superficie de chaque circonscription d'un député élu soit beaucoup plus vaste. Une des lacunes actuelles de notre démocratie est que les partis politiques détiennent trop de pouvoir quant à la façon dont votent les députés et la représentation proportionnelle ne ferait qu'aggraver le problème.

Il faudrait que chaque parti dresse une liste de députés potentiels prêts à se rendre à Ottawa afin que la proportion soit égale au pourcentage de votes que le parti obtient à chaque élection. Il reviendrait à chaque parti d'établir comment sont choisis ces représentants sans obtenir de rétroaction des circonscriptions ou des électeurs, ce qui ne semble guère démocratique.

Le Canada est un pays immense comptant plusieurs régions distinctes qui ont toutes des besoins et des enjeux différents et qui méritent d'être bien représentées au Parlement. Idéalement, chaque député devrait être à Ottawa pour représenter sa circonscription et le

vote devrait être basé sur ce que les électeurs de la circonscription du député appuient, au lieu de ce que dicte le parti. Par conséquent, pour être réellement démocratique, le système électoral devrait donner lieu au choix d'un député appuyé par la majorité des électeurs de sa circonscription.

Il serait préférable que les électeurs puissent voter une seconde fois, comme c'est le cas en France, lorsque les résultats de la première élection n'indiquent pas clairement un vainqueur ayant obtenu plus de 50 % des votes. Après tout, si l'objectif est d'élire le meilleur candidat bénéficiant du meilleur appui, les électeurs devraient alors bénéficier d'une seconde chance de choisir le candidat qui selon eux représentera le mieux leurs intérêts à Ottawa.

Le système de scrutin qui offrirait un scrutin à deux tours est appelé scrutin préférentiel ou scrutin selon le rang. Un système de classement hiérarchique est employé, avec un deuxième et un troisième choix, ce qui pourrait se traduire par des votes consacrés inutilement à des candidats qui en obtiennent peu.

La meilleure option serait d'avoir un seul bulletin de vote comportant deux sections; la seconde section permettant aux électeurs de choisir parmi les différentes options s'il n'y a pas clairement de vainqueur au premier tour. Par exemple, si des candidats de quatre partis se présentent, les électeurs en choisiraient un dans la première section; dans la seconde section du bulletin, ils indiqueraient leur préférence parmi les six issues possibles pour ce qui est des deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de votes.

Les options de ballottage seraient énumérées dans l'ordre correspondant au nombre de votes recueillis par chaque parti lors de la dernière élection. De cette façon, seulement l'une des trois options principales aurait la chance, d'un point de vue statistique, de devenir le choix de ballottage. Les autres options seraient énumérées selon un ordre équitable pour tous les candidats. Le décompte des bulletins peut se faire en deux étapes. Si aucun vainqueur n'a pu être désigné lors du premier tour, ceux qui font le décompte des bulletins devraient encercler les deux premiers candidats, puis enregistrer le second vote.

Bon nombre de Canadiens changent leur allégeance politique d'une élection à l'autre, et avec ce système, ils pourront la changer et voter pour leur second choix. Ce système offre réellement un choix pour les Canadiens, plutôt que d'être « juste » envers les partis politiques.

Enfin, le Canada est en voie d'adopter un nouveau système électoral qui permettra de mieux veiller à ce que les gouvernements représentent davantage la majorité des électeurs. Les Canadiens doivent s'engager et prendre conscience qu'un scrutin équitable devrait correspondre à ce qui devrait être équitable pour leurs collectivités et à l'égard de leurs besoins. Et le fait d'accorder plus de pouvoir aux partis politiques n'améliorera pas leur gouvernance. Nous avons besoin de députés qui représenteront mieux les électeurs de leur circonscription et qui aideront ainsi à réduire l'influence exercée par les partis politiques au sein du système parlementaire canadien.

Échantillon de « bulletin de ballottage instantané » :

ADAMS, John
Parti bleu

CARTER, Mary
Parti orange

GEORGE, Michael
Parti rouge

SAMPSON, Ruth
Parti vert

Choix de ballottage

Si aucun candidat susmentionné n'obtient la majorité

Option un
ADAMS, John
Parti bleu
CARTER, Mary
Parti orange

Option deux
ADAMS, John
Parti bleu
GEORGE, Michael
Parti rouge

Option trois
ADAMS, John
Parti bleu
SAMPSON, Ruth
Parti vert

Option quatre
CARTER, Mary
Parti orange
GEORGE, Michael
Parti rouge

Option cinq
CARTER, Mary
Parti orange
SAMPSON, Ruth
Parti vert

Option six
GEORGE, Michael
Parti rouge

SAMPSON, Ruth
Parti vert